

Les inscriptions sont ouvertes du 12 juin au 28 juillet 2023

Les majorations seront applicables à partir du 29 JUILLET 2023

TOUTES LES RUBRIQUES DOIVENT ÊTRE RENSEIGNÉES, TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ

1^{ère} demande

Renouvellement

ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : Masculin Féminin

Adresse :

Commune : Code postal :

SCOLARITÉ

Établissement scolaire : Commune :

Classe : Distance domicile/établissement : Km

* Pour toute demande de dérogation concernant la carte scolaire joindre un justificatif au dossier

REPRESENTANT LÉGAL A remplir obligatoirement

Père Mère Tuteur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone : Portable : E-mail : @

Garde alternée Famille d'accueil

➔ Si oui compléter les informations relatives à l'autre parent ou à la famille d'accueil

Père Mère Tuteur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone : Portable : E-mail : @

TRANSPORT DEMANDÉ (Parent 1)	TRANSPORT DEMANDÉ (Parent 2)
Commune du point de montée :	Commune du point de montée :
Commune du point de descente	Commune du point de descente

Le représentant légal certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et reconnaît avoir pris connaissance des dispositions figurant au verso de cet imprimé ainsi que du règlement de sécurité et de discipline des transports scolaires téléchargeable sur le site de l'agglomération www.agglo-tlp.fr

Fait à :

Signature du représentant légal :

Date :

Notice explicative pour compléter votre demande d'inscription

L'inscription en ligne sur le site internet de l'agglomération est préférable → www.agglo-tlp.fr

Elle permet la consultation des horaires des circuits et un paiement des frais de dossier sécurisé par carte bancaire. Les élèves ont droit à un aller et un retour par jour pendant le calendrier scolaire de l'Education Nationale.

→ **Si vous ne parvenez pas à vous inscrire en ligne, pour une pré-inscription par courrier, documents à joindre obligatoirement à votre dossier :**

- Le présent imprimé, document complété et signé par le représentant légal de l'élève
- Une photo d'identité couleur de l'élève
- **Justificatif de l'éducation nationale** en cas de dérogation à la carte scolaire.
- **Chèque de 30 € pour le paiement des frais de dossier libellé à l'ordre de « Régie des transports scolaires CATLP » en indiquant bien au dos du chèque nom, prénom et adresse de l'élève (possibilité de faire un seul chèque par famille (plusieurs enfants)).**

→ **Dossier à retourner par courrier à :**

**Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP)
Transports scolaires
Zone tertiaire Pyrène Aéroport - Téléport 1 - Juillan
CS -51331
65 013 TARBES Cedex 9**

La carte de transport scolaire vous sera adressée par courrier (nouvelle inscription) après instruction, paiement et validation de votre dossier. Si votre demande d'inscription n'est pas validée votre chèque vous sera renvoyé. Dans le cas d'un renouvellement la carte magnétique actuellement en votre possession sera réactivée pour la durée de la nouvelle année.

Critères pour être ayant-droit à un transport scolaire en tant qu'élève subventionné

La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) prend en charge les dépenses de transport des élèves si les conditions suivantes sont respectées :

- Respecter la carte scolaire
- Habiter dans une commune de la CATLP
- Respecter une distance minimale entre le domicile et l'établissement scolaire (Zone rurale : 2 km- Zone urbaine : 4 km)

Les élèves ayant-droit au transport scolaire auront droit à un aller et un retour par jour pendant l'année scolaire.

Frais de dossier et participation dues à l'inscription :

Catégorie d'utilisateur	Montant de la participation à régler par l'élève	Frais de dossier	Majoration pour inscription après le 29 JUILLET 2023
Elève subventionné, ayant-droit au transport scolaire	0 €	30 €	30 €
Rédition carte en cours d'année (perte, vol, ...)	10 €		

Pour les élèves non subventionnés car ne respectant pas les critères susmentionnés, une inscription sera possible uniquement en fonction des places disponibles sur un circuit existant et après paiement d'une participation complémentaire de 120 € après validation du dossier par le Pôle Transport Scolaire de la CA TLP.

Pour tout renseignement complémentaire :

- Site internet de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : www.agglo-tlp.fr
- Adresser un e-mail à : transport.scolaire@agglo-tlp.fr
- Pôle Transports scolaires - Téléphone : 05-62-53-38-04